



COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE

Feuille d'informations municipales

N°197 du jeudi 02 février 2017

INSEE : Recensement de la population

Actuellement l'agent recenseur rencontre les habitants de la commune pour remettre les formulaires du recensement.

Il est très important de participer au recensement sur la commune, car selon le nombre d'habitants les dotations de l'ETAT et le déploiement des services (école, centre aéré, transports, poste etc.) peuvent varier fortement.

Recensement militaire : (enfants nés en 2001)

Depuis la suspension du service national, le recensement est obligatoire. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date d'anniversaire. L'inscription se fait à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité et du livret de famille.

L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours, examens soumis au contrôle de l'autorité de l'Etat. Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans. Les jeunes gens (garçons et filles) nés en – **janvier- février- mars 2001** sont priés de se présenter au secrétariat de mairie aux heures habituelles d'ouverture munis du livret de famille afin d'effectuer les démarches nécessaires à leur recensement militaire.

Exposition du projet de Schéma de Cohérence Territoriale :

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) est une démarche portée par le Pays du Ruffécois pour le compte des communes et communautés de communes. L'objectif du SCoT est de dessiner l'avenir du territoire et de construire une stratégie collective de développement pour les quinze prochaines années afin de coordonner les politiques d'aménagement à l'échelle du pays du Ruffécois tout en respectant l'identité propre de chacune des collectivités qui le constituent.

Des outils ont été mis en place pour permettre aux citoyens de participer à son élaboration :

- Un site internet dédié au SCoT est en ligne : <http://www.scotduruffecois.com/>
- Une présentation sous forme de panneaux explicatifs est visible actuellement à la mairie et jusqu'au 9 février 2017.

C.C.A.S. :

Le repas du C.C.A.S. destiné aux personnes âgées, se déroulera le dimanche 12 mars 2017.

Décorations de Noël :

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé aux décorations de Noël.